

## Compte rendu du Conseil municipal de 19 décembre 2008

**Présidence de** M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne  
**Secrétaire :** Monsieur Stéphane MARSALLON

Présents : M. HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne,  
Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, Mme HERFELD, M. DHOMBRES, Mme BRISTOT, M. TARER, Mme  
PERNOT- TINEL, M. VEYRAT, Mme RULLO, M. COURTOIS  
Adjoints au Maire

Mme BAZIN, M. ARNOL, M. MARSALLON, Mme BIGAND-VIVIANI, M. VALAT, Mme ALY, M. MEILLAT,  
Mme THOMAZIE, Mme PROVOST, Mme LHERMENIER, M. LOIZON, Mme LATAPIE, Mme PIRES-  
MARRARO, M. MAKHTAT, M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, M.  
BIZIEUX, Mme GARTENLAUB  
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

M. DOSSO ayant donné procuration à M. TARER  
M. POTIER ayant donné procuration à Mme PROVOST  
Mme MOISSON ayant donné procuration à M. DUROVRAY

Absents Excusés

---

Ouverture de la séance à 20 H 30

Désignation de Monsieur Stéphane MARSALLON en qualité de secrétaire de séance.

**Adoption du compte-rendu du 13 novembre 2008**

**ADOPTE À LA MAJORITÉ ABSOLUE**  
**ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M.**  
**LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2008

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une motion :

- Opposition au projet de création d'une plate-forme du Port Autonome de Paris sur le site de Vigneux-sur-Seine.

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

L'ordre du jour.

## **2. Gratuité du parking Foch**

L'opposition regrette le choix de faire surveiller le parking Foch par une société extérieure et non par la police municipale et aurait souhaité réserver la gratuité du stationnement aux montgeronnais.

Madame THOMAZIE rappelle que 60 % des utilisateurs sont des Montgeronnais et 25 % des Crosnois. Monsieur MEILLAT souligne l'importance environnementale de cette mesure avec l'incitation à prendre les transports en commun et le désengorgement des rues avoisinantes.

Monsieur le Maire rappelle l'historique du parking Foch avec les nombreux problèmes liés aux horodateurs et souligne que les autres parkings de la commune sont gratuits.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que ce parking est sur un foncier excentré d'intérêt général et l'arrêt de la commune de Maintenon de 1995 montre que la demande de l'opposition est illégale. De plus, l'estimation des travaux est de plus de 200 000 euros, la dépense par an est de 150 000 euros de fonctionnement avec une recette de 58 000 euros en 2008.

Monsieur VEYRAT informe que les bus desservant la gare ont doublé et circulent désormais sur une amplitude horaire de 5 h 30 à 21 h30. Il rappelle la création de la ligne BM pour relier la Prairie de l' Oly à la gare de Montgeron ainsi que la mise en place au printemps prochain de la ligne Montgeron-Orly.

Monsieur DUROVRAY propose un amendement visant à fixer un tarif annuel de 10 € pour les Montgeronnais et un tarif mensuel de 20 euros pour les non-montgeronnais. L'amendement est soumis au vote.

**REJETTE À LA MAJORITÉ ABSOLUE  
POUR L'AMENDEMENT : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB**

L'amendement proposé par Monsieur DUROVRAY.

**APPROUVE À LA MAJORITÉ ABSOLUE  
CONTRE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB**

La gratuité du parc de stationnement Foch (est et ouest) à l'égard de tous les usagers sans distinction de résidence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, décide l'abrogation de la délibération n° 04 du 19 octobre 2004 et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes découlant de cette décision.

## **3. Ville de Montgeron – Budget Primitif 2009**

Monsieur le Maire présente les orientations générales du budget primitif 2009 puis laisse la parole à Mme DUCASSÉ.

Mme BIGAND-VIVIANI, en sa qualité de représentante du MRC, justifie son vote en faveur du budget : il ressort de l'analyse financière qu'elle a faite, que la situation financière de la commune de Montgeron est bonne et se situe légèrement au-dessus de la moyenne des villes de même strate en 2007 et ce sans augmentation des taux d'impôts depuis 1997.

Monsieur DUROVRAY affirme que beaucoup des chiffres avancés par Madame DUCASSÉ ne correspondent malheureusement pas à la réalité. La ville de Montgeron n'est pas économe et affirme que Montgeron dépense plus que les villes voisines. Pour faire face aux dépenses de fonctionnement qui ont cru d'année en année, Monsieur DUROVRAY affirme que la commune a eu recours à trois armes :

- la vente du patrimoine communal : il y a eu quatre fois plus de vente de terrains que d'achat.
- Le recours à l'endettement : Monsieur DUROVRAY affirme depuis 2004 -2005 que la dette est répartie et que les chiffres présentés sont faux. Monsieur DUROVRAY affirme que la dette serait de plus de 24 millions d'euros si par un concours de

circonstances le Maire avait signé le contrat d'1,5 millions d'euros auprès de DEXIA pour la reconstruction de l'école Hélène Boucher.

- Monsieur DUROVRAY cite les impôts et affirme que Monsieur le Maire fait preuve particulièrement de mauvaise foi et de malhonnêteté.

- Monsieur DUROVRAY affirme que les provisions pour risque inscrites au budget primitif sont des bombes à retardement.

Monsieur DUROVRAY précise que les dépenses sont sous-estimées et les recettes surévaluées et de fait présente un budget insincère.

Madame DUCASSÉ répond à l'ensemble des points ci-dessus. Elle explique à Monsieur DUROVRAY que la vente du patrimoine communal provient des acquisitions qui ont été engagées par l'ancienne équipe municipale de Monsieur JOSSE et continuées par l'équipe actuelle de Monsieur HÉRAULT, et que c'est le fruit de cette longue et rigoureuse gestion patrimoniale qui a permis de vendre des terrains qui n'avaient pas vocation à rester stockés dans l'actif de la commune.

De plus, Madame DUCASSÉ rappelle à Monsieur DUROVRAY que, malgré des investissements importants, la commune a toujours maintenu l'endettement à un niveau satisfaisant et que l'encours de la dette est en dessous de celle de la moyenne nationale.

Madame DUCASSÉ rappelle à Monsieur DUROVRAY qu'en matière de taux d'imposition, chaque montgeronnais sera en mesure de vérifier que, depuis 1997, les taux d'imposition communaux n'ont subi aucune augmentation.

Madame DUCASSÉ informe Monsieur DUROVRAY que les provisions pour risque, comme leur nom l'indique, sont une inscription comptable qui consiste à prévoir un risque qui pourrait se produire. Il s'agit dans le cas de la commune, du contentieux qui existe entre la société Mandon, ancien prestataire du Marché Saint-Hubert, et la commune.

Madame DUCASSÉ rappelle que le budget est un exercice qui se prépare sur plusieurs mois par les services de la ville et que ce travail est rigoureusement mené dans l'objectif de répondre à une volonté politique et de prévoir les charges de fonctionnement dans le moindre détail. Les recettes quant à elles sont bien évidemment estimées. D'ailleurs, un budget supplémentaire sera voté courant 2009 afin d'ajouter les recettes qui n'auraient pas été suffisamment inscrites.

Monsieur VALAT, en sa qualité de représentant du modem, intervient pour justifier son vote en faveur du budget et souligne la bonne situation financière de la commune. Monsieur VALAT fait référence à un audit réalisé sur les collectivités.

Monsieur COURTOIS, en sa qualité de représentant du PC, prend la parole et apporte aussi son soutien en faveur du budget de la commune, budget qui correspond aux valeurs de son groupe politique et montre une politique financière équilibrée.

Madame CARILLON demande la suppression du contrat de conseil en communication. L'amendement est soumis au vote et est rejeté à la majorité absolue. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

Monsieur CORBIN propose de réduire le budget relatif aux fluides (gaz, électricité, eau) de 60 000 euros et de les affecter à la création d'une brigade d'intervention des services techniques. Monsieur le Maire signale que cette brigade existe déjà et Madame DUCASSÉ demande comment Monsieur CORBIN envisage de diminuer cette enveloppe budgétaire sachant que ce poste subit plusieurs fois par an l'inflation. L'amendement est soumis au vote et est rejeté à la majorité absolue. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

Monsieur LLORENS propose d'annuler la délibération précédente et de réinstaurer l'usage payant du parking Foch afin de dégager une somme de 50 000 euros et de créer une ligne de

bus inter quartiers. Monsieur VEYRAT souligne que la création de cette ligne est déjà prévue. L'amendement est soumis au vote et est rejeté à la majorité absolue. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

Monsieur DUROVRAY propose de confier la surveillance des parkings à la Police Municipale et d'utiliser la somme économisée pour étendre le système de surveillance. Madame DUCASSÉ demande à Monsieur DUROVRAY combien de postes de policiers municipaux il estime devoir créer pour financer ces nouvelles tâches et quel sera le coût en personnel et en matériel de cette décision. Monsieur DUROVRAY n'apporte pas de réponse concrète. L'amendement est soumis au vote et est rejeté à la majorité absolue. M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB votent en faveur de l'amendement.

Mme GARTENLAUB et M. BIZIEUX quittent la séance à 0 H 22 et rentrent à nouveau en séance à 00 H 24.

Monsieur DUROVRAY propose la suppression de l'opération de rénovation des locaux de la Place de Rottembourg anciennement affectés à la bibliothèque municipale, d'affecter 300 000 euros à la rénovation de l'actuelle École Municipale d'Arts Plastiques et 600 000 euros à la réfection de la voirie communale. Monsieur DUROVRAY ne précise pas la destination future des locaux de la Place de Rottembourg.

Madame CARILLON sort de séance à 00 H 26.

#### **PROCÈDE À LA MAJORITÉ ABSOLUE**

**CONTRE : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB**

Au vote du Budget Primitif chapitre par chapitre. Madame CARILLON rentre en séance à 00 H 29 lors du vote du chapitre 042 de la section fonctionnement.

Et approuve le budget primitif 2009 de la ville de Montgeron qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Section d'investissement : 10 875 181,79 €

Section de fonctionnement : 29 862 351,73 €

Total : 40 737 533.52 €

#### **4. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Approbation du règlement d'attribution des aides communales**

##### **APPROUVE À L'UNANIMITÉ**

Le règlement d'attribution des aides communales pour la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

#### **5. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Création et désignation des membres de la commission communale d'attribution des subventions**

##### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

D'instituer une commission d'attribution de subventions chargée de l'examen des demandes de subventions recevables et de statuer sur les demandes de subvention présentées, désigne Messieurs TARER, DHOMBRES, COURTOIS et BIZIEUX et dit que le service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Essonne pourra être associé aux travaux de la commission notamment pour les dossiers relevant des périmètres de protection du patrimoine.

**6. Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour la réalisation de la mission suivi animation de l'opération programmée de l'habitat**

**AUTORISE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'ANAH pour la réalisation de la mission suivi animation de l'OPAH, comportant un volet de repérage et de traitement de l'habitat indigne sans assistance avec travaux d'office, et à signer tout document y afférent.

**7. Fournitures pour la régie bâtiment des services techniques (lots n° 4 et 7) : autorisation de lancement et de signature des accords cadres après infructuosité**

**AUTORISE À LA MAJORITÉ ABSOLUE**

**ABSTENTIONS : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB**

Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert relatif à la conclusion d'un accord-cadre sur l'achat de fournitures pour la régie bâtiment des services techniques municipaux, lot n° 7 – Quincaillerie, à

lancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence relative à la conclusion d'un accord-cadre portant sur l'achat de fournitures pour la régie bâtiment des services techniques municipaux, lot N° 4 – serrurerie, autorise Monsieur le Maire à passer et signer ces accords-cadres avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres ainsi que les marchés passés sur leur fondement d'un montant inférieur à 206 000 € HT.

**8. Relais Assistantes Maternelles 2, avenue de la République : Validation du bilan et des nouvelles missions pour le renouvellement d'agrément par la Caisse d'Allocations Familiales**

**VALIDE À L'UNANIMITÉ**

Le bilan détaillé portant sur l'exécution du projet et les nouvelles missions envisagées pour les années à venir en vue du renouvellement d'agrément par la Caisse d'Allocations Familiales du Relais d'Assistantes Maternelles.

**9. Programmation culturelle – Rémunération d'un conférencier**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

De fixer le taux d'indemnités de l'intervenant animant la conférence programmée le 7 janvier 2009 sur « l'Egypte ancienne et ses Dieux » à 400 euros et précise que la rémunération de l'intervenant se fera au moyen d'un bulletin de salaire.

**10. Renouvellement de la convention entre l'association Habinser et la commune de Montgeron**

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ**

Les termes de la convention entre la commune de Montgeron et l'association Habinser relative à la mise à disposition de 4 logements d'urgences sis 4 rue du Presbytère, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et précise que ces logements sont mis à la disposition de l'association Habinser pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2009.

**11. Motion : Opposition au projet de création d'une plate-forme du Port Autonome de Paris sur le site de Vigneux-sur-Seine**

**DÉSAPPROUVE À L'UNANIMITÉ**

Et s'oppose au projet du Port Autonome de Paris consistant en la réalisation d'une plate-forme portuaire de logistique sur les berges de la Seine de la commune de Vigneux-sur-Seine, demande à être associé à la consultation dans le cadre des études prospectives en cours et rappelle l'existence d'un projet alternatif faisant état d'un aménagement du site à vocation de loisirs verts, de tourisme local et d'activités nautiques, s'inscrivant dans le souci de respecter les prescriptions d'urbanisme dites de « trame bleue » en prolongement de la base de loisirs du Port aux Cerises sur Draveil.

**La séance est levée à 01 H 00**

**Gérald HÉRAULT**

Maire de Montgeron

Vice Président du Conseil Général de l'Essonne